



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 22 janvier 2024

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Dossier présenté	
Objet : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
Motif(s) : capture temporaire avec relâcher immédiat de Tortue d'Hermann - Testudo hermanni (Gmelin, 1789) et Cistude d'Europe - Emys orbicularis (Linnaeus, 1758) sur les communes des Mayons, du Cannet-des-Maures, de la Garde-Freinet, du Luc, de Vidauban, pour la période de 2024 à 2028 inclus	
Demandeur : Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures (RNNPM)	
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 2 CERFA + annexes = dossier de demande	
Contexte	
La RNNPM participe à des inventaires sur ces espèces en lien avec la SOPTOM. L'objectif est d'estimer la présence - absence des individus sur une zone, ainsi que le taux de survie et la taille de la population restante. Tortue d'Hermann et Cistude d'Europe sont des espèces protégées sur l'ensemble du territoire régional. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées.	
Objectif(s)	
La finalité de l'opération reste identique : la protection de la faune et de la flore, l'inventaire de la population, l'étude écoéthologique, l'étude génétique ou biométrique, les études scientifiques autres.	
Avis	
Participe à la connaissance de l'espèce et action préconisée dans le cadre du Plan National d'Actions	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none">• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/ENV-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 25 janvier 2024	Fin de la consultation : 14 février 2024 inclus